



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Christophe MASSE**  
Député des Bouches-du-Rhône  
Vice-Président du Conseil Général



Paris, le 9 mai 2006

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courriel concernant la proposition de loi n° 2491 relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobiles, déposée le 13 juillet 2005 par mon collègue Jean-Pierre BRARD, député communiste de Seine-Saint-Denis. Je vous en remercie.

Cette proposition de loi a été signée par une soixantaine de députés de groupes parlementaires différents, dont moi-même. Elle a effectivement été renvoyée devant la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales « à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement de l'Assemblée nationale » Il n'est pas prévu qu'elle soit examinée au cours de cette session parlementaire.

Pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour des travaux de la commission, il aurait fallu qu'elle mobilise un plus grand nombre de parlementaires, ou que le gouvernement se saisisse de cette question, ce qui ne semble pas être le cas.

Cette proposition de loi émanant de l'opposition, il semble difficile d'obtenir son inscription au cours de cette législature, ce que je regrette sincèrement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous.*

Christophe MASSE